

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2022

Décisions municipales		
Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
En exercice : 33 Présents : 27 Absents : 1 Procurations : 5	Pour : Contre : Abstentions :	9-1

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 19 octobre 2022

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET – Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON – Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI – Michel RAULET – Martine-GUILLAUME - Jean-Christophe CID - Sandrine AUDIBERT – Henri UNINSKI - Patrice SANGARNE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE – Véronique PORTET - Gérard BORDIER – Carine MENDEZ - Alain DAL PONTE - Jean GUICHOU - Anne LEBEAU - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

Procurations : Françoise PANCALDI à Xavier FAURE – Audrey ABADIE à Cécile POUCHELON - André TRIGANO à Jean GUICHOU - Clarisse CHABAL-VIGNOLES à Xavier MALBREIL - Françoise LAGREU CORBALAN à Anne LEBEAU.

Absent excusé : Gérard LEGRAND.

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire propose au conseil de bien vouloir prendre acte des décisions municipales suivantes :

22-080	Demande de subvention auprès de la DRAC au titre des actions d'éducation artistique et culturelles
22-081	Convention de cofinancement - Relocalisation de l'office de tourisme en centre-ville de Pamiers
22-082	Demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Ariège au titre du schéma départemental des enseignements artistiques
22-083	Demande de subvention actualisée – Etude mobilité « plan de circulation et de stationnement multimodal »
22-084	Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement urbain et paysager du quartier de la Gloriette à Pamiers – Déclaration sans suite

Le Conseil Municipal,

Article unique : Prend acte des décisions municipales ci-dessus.

Fait en l'hôtel de ville, le vingt-sept octobre deux mille vingt-deux

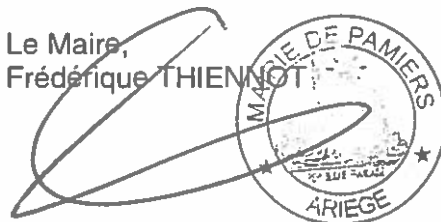
La secrétaire de séance,
Pauline QUINTANILHA



Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 27 octobre 2022

Le Maire,
Frédérique THIENNOT



Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le **- 9 NOV. 2022**
ou après notification le